

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 9 octobre 2012 à 19 h 30, au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 5, 12, 19 et 26 septembre 2012.
- Le certificat confirmant que le règlement de zonage numéro **1001-177** modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després, et les règlements d'emprunt numéros **476-1** modifiant le règlement numéro 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, afin d'ajouter, aux objets du règlement, des travaux d'aménagement extérieur et intérieur, d'enlèvement d'amiante, d'achat de mobilier et autres travaux informatiques et de décréter un emprunt supplémentaire de 365 000 \$ afin de porter à 1 535 000 \$ le montant total de l'emprunt **547** décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de murets et prévoyant un emprunt n'excédant pas 547 600 \$ et **551** décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000\$, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

- Le « Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Terrebonne pour l'année 2011 » conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 511-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, fait lecture de la lettre de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, Madame Claire Caron, CPA, auditrice, CA, lui transmettant son « Rapport annuel » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

RÉSOLUTION NO : 512-10-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (511-10-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (512-10-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2012 (513-10-2012);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Avis de motion – règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne (514-10-2012) ;
- 4.2 Adoption du projet de règlement numéro 557 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne (515-10-2012) ;
- 4.3 Adoption du rapport concernant l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne (516-10-2012) ;

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières – jeudi 6 décembre 2012 (517-10-2012) ;
- 5.2 Autorisation - enchérisseurs – vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières du 6 décembre 2012 (518-10-2012) ;

5.3 Autorisation – virement du surplus non affecté à des surplus réservés (519-10-2012) ;

6 GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Autorisation de signature – protocole d’entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – répartition des coûts concernant les travaux de pavage et de drainage de la rue de Normandie (520-10-2012);
- 6.2 Adoption de soumission – fourniture des pompes et accessoires du poste de pompage sanitaire de la rue Marcel de la Sablonnière du développement « Urbanova » - règlement numéro 486 (521-10-2012);
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de pavage, d’éclairage routier et de nettoyage de fossés sur la rue Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud – règlement numéro 482 (522-10-2012);
- 6.4 Adoption de soumission – travaux de construction d’une conduite d’aqueduc et reconstruction de chaussée et de pavage sur la 40^e Avenue – règlement numéro 555 (523-10-2012);
- 6.5 Adoption de soumission – travaux d’aménagement de différents parcs sur le territoire de la Ville de Terrebonne – règlement numéro 524 (524-10-2012);
- 6.6 Amendement de la résolution numéro 416-08-2012 – soumission de la firme Les Entreprises Lavoie & Leduc inc. – entretien des patinoires extérieures, secteurs 2 et 3 pour une période de trois (3) ans (525-10-2012);

7 URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (526-10-2012) ;
- 7.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (527-10-2012) ;
- 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 1005-17 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 afin d’abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d’un bâtiment (528-10-2012) ;
- 7.4 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-17 (529-10-2012) ;
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 (rue des Migrateurs) l’usage 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (530-10-2012) ;
- 7.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-186 (531-10-2012);
- 7.7 Appui auprès de la CPTAQ - réaménagement agricole d’un plateau sablonneux sur une partie du lot 4 120 775 (chemin du Curé-Barrette) – modification à la résolution numéro 80-02-2012 (532-10-2012);
- 7.8 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l’agriculture – lots 1 889 125, 1 889 126, 1 889 127 et 1 889 128 – chemin du Trait-Carré (533-10-2012);

- 7.9 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 3 922 888 – montée Dumais (534-10-2012) ;
- 7.10 Refus – demande de modification au règlement de zonage – exploitation d'un moto-café dans la zone 8868-50 située sur le chemin Gascon (535-10-2012) ;

8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (536-10-2012);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (537-10-2012);
- 8.3 Autorisation - versement de subvention à l'organisme Les Amis de Lamater – rénovation de locaux (538-10-2012);

9 RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Renouvellement du programme d'assurances collectives (539-10-2012);
- 9.2 Imposition - suspensions sans solde (540-10-2012);

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (541-10-2012);
- 10.2 Autorisation de signature – entente intermunicipale établissant un plan d'aide mutuelle de services pour la protection incendie à intervenir avec les villes de Repentigny et de Mascouche (542-10-2012);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Adoption de soumission – services professionnels pour assistance technique – recherche de solutions durables contre la surcharge des réseaux d'égouts et le refoulement des bâtiments publics et privés (543-10-2012);
- 11.2 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc dans diverses rues – TECH II – règlement numéro 543 (544-10-2012);
- 11.3 Adoption de soumission – travaux de réfection de pavage, de bordures et trottoirs sur deux tronçons du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard de Hauteville et la rue de Viré, ainsi qu'entre la rue de Livaudière et la Côte de Terrebonne – TECH II – règlement numéro 542 (545-10-2012);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 12 novembre 2012, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (546-10-2012)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 513-10-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 514-10-2012

Le conseiller Jean-Luc Labrecque donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 557) concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 515-10-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 557 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne.

QUE ce projet de code d'éthique soit publié conformément à la Loi et qu'il soit adopté à la séance ordinaire du 12 novembre 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 516-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à une étude concernant le positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QU'un rapport final a été produit en date du 17 septembre 2012;

ATTENDU l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le rapport final concernant l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne, daté du 17 septembre 2012. Une copie de l'étude est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 517-10-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, à l'édifice Louis-Lepage, dans la salle des séances du Conseil municipal au 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le **jeudi 6 décembre 2012, à 14h**, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles apparaissant sur l'état signé par la trésorière le 3 octobre 2012 et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes, compensations et les droits sur les mutations immobilières imposés n'ont pas été payés, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis de dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 518-10-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ou la trésorière ou l'assistante-trésorière à enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement de taxes, compensations et de droits sur les mutations immobilières qui se tiendra le **jeudi 6 décembre 2012, à 14h**, et que des frais de 5% du capital des taxes impayées soient ajoutés au montant réclamé sur les immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, afin de récupérer les frais à être encourus pour cette vente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 519-10-2012

ATTENDU QUE le 13 août 2012, la trésorière déposait au Conseil municipal les états financiers au 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE lesdits états financiers présentaient un surplus de 5 026 247\$;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués du surplus non affecté vers certains surplus réservés ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1174-REC du Comité exécutif du 19 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes à des surplus réservés, le tout comme suit :

Réserve pour développement économique	62 900\$
Réserve auto assurance	166 041\$
Réserve pour engagements	1 201 302\$
Réserve rénovation édifices	200 000\$
Réserve taxe infrastructures	1 700 333\$
Réserve fonds de l'arbre	10 066\$
Réserve règlement 149	21 836\$
Réserve règlement 180	5 978\$
Réserve règlement 314	(16 939)\$
Matières résiduelles et recyclables	<u>1 000 000\$</u>
	4 351 517\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 520-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, relativement aux modalités de répartition des coûts concernant les travaux de pavage et de drainage qui seront effectués par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sur la partie de la rue de Normandie située dans la Ville de Terrebonne (environ 140 mètres), et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 517-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 521-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture des pompes et accessoires pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova (SA12-7036) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 14 août 2012 à 11 h 12, à savoir :

National Process Equipment inc. 209 829,37\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie National Process Equipment inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 31 août 2012 par M. Daniel Thibault, ing., M.Sc.A. de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 160 965\$ (t.t.c.) et de 209 829,38\$ (t.t.c.) après bonification au devis des pompes ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1188-REC du Comité exécutif du 19 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NATIONAL PROCESS EQUIPMENT INC.**, datée du 13 août 2012, pour la fourniture des pompes et accessoires pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova, pour un montant de 182 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 486.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0300 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 522-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, d'éclairage et nettoyage de fossés sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud (SA12-7039) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 août 2012 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 septembre 2012, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	409 244,89\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	430 069,74\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	456 031,09\$ t.t.c.
Louisbourg SBC s.e.c.	456 412,89\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	469 699,44\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	503 560,02\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 septembre 2012 par Mme Sylvie Leclerc, ingénieure de la firme Cima+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 19 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 491 575,61\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1221-REC du Comité exécutif du 26 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 18 septembre 2012, pour des travaux de pavage, d'éclairage et nettoyage de fossés sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud, pour un montant de 355 942,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 482.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0308 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 523-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc et reconstruction de chaussée et de pavage sur la 40^e Avenue (SA12-7009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 juillet 2012, à savoir :

Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	115 015,24\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	162 249,84\$ t.t.c.
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	119 119,19\$ t.t.c.
9129-2201 Québec inc. (Entreprises Bentech inc.)	138 239,04\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	137 009,39\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	224 617,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 71 911,11\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1266-REC du Comité exécutif du 3 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE LTÉE**, datée du 31 juillet 2012, pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc et reconstruction de chaussée et de pavage sur la 40^e Avenue, pour un montant de 100 035\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 555.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 524-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement de différents parcs sur le territoire de la ville de Terrebonne (SA12-6028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 septembre 2012, à savoir :

	Montant corrigé
Les Entreprises V.G. inc.	non conforme
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	534 848,47\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	576 841,31\$ t.t.c.
Terrassement Limoges et fils	586 550,83\$ t.t.c.
Entreprises Bucaro inc.	616 804,20\$ t.t.c.
Construction Verdure inc.	698 844,44\$ t.t.c.
ZX Travaux et Gérance inc.	860 308,84\$ t.t.c.
Paysagistes S. Forget inc.	1 005 614,35\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 26 septembre 2012 par M. Louis Beaupré, président de la firme Beaupré associés, et ce, en tenant compte du retrait des travaux électriques prévus au parc du Geai-Bleu ;

ATTENDU également le rapport daté du 27 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 067 600,36\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1270-REC du Comité exécutif du 3 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **2633-2312 QUÉBEC INC. (PAVATECH)**, datée du 25 septembre 2012, pour des travaux d'aménagement de différents parcs sur le territoire de la ville de Terrebonne (travaux d'aménagement et de corrections aux parcs Dumont, du Geai-Bleu, de l'Étincelle, Longchamp, Larochelle, Jacques-Cournoyer et Pierre-Laporte) (les travaux électriques prévus au parc du Geai-Bleu sont retirés) pour un montant de 465 186,75\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 524.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0315 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les travaux d'éclairage au parc du Geai-Bleu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 525-10-2012

ATTENDU la recommandation CE-2012-1220-REC du Comité exécutif du 26 septembre 2012 à l'effet de modifier la résolution 416-08-2012, adoptée le 13 août 2012, acceptant la soumission de la firme Les Entreprises Lavoie & Leduc inc. pour les services d'entretien des patinoires extérieures, option de trois (3) ans, pour les secteurs 2 et 3 afin de modifier le montant de 223 048\$, montant équivalant aux services d'entretien pour une année par celui de 669 144\$ pour l'option de trois (3) ans;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne amende la résolution numéro 416-08-2012 afin que le montant de 223 048\$ soit remplacé par le montant de 669 144\$ (taxes en sus), et ce, pour les services d'entretien des patinoires extérieures, selon l'option trois (3) ans, pour les secteurs 2 et 3.

QUE le transfert budgétaire numéro 2012-0297 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 48 129\$, du poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) au poste budgétaire numéro 1-02-732-00-513 (entretien des patinoires), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 526-10-2012

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2012;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 19 septembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D12-1680 / 284, rue du Campagnol / Habitations Germa inc. / Lot 4 301 353**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation du coefficient d'occupation au sol maximal à 40% au lieu de 35% pour un nouveau bâtiment résidentiel.

2. **D12-1696 / 308, rue du Campagnol / Habitations Germa inc. / Lot 4 301 357**

QUE le Conseil municipal accepte l'augmentation pour un nouveau bâtiment résidentiel, du coefficient d'occupation au sol maximal à 40% au lieu de 35%, tel que prévu au règlement.

3. **D12-2082 / 1452, Grande Allée / 9010 0140 Québec inc. / Lot 2 915 189**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, partiellement, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment principal à 0 mètre au lieu de 2 mètres. Qu'une aire de stationnement de plus de 8 cases ainsi que toute allée d'accès y menant, ne soient pas entièrement entourées d'une bordure de béton.

4. **D12-2070 / 1001, rue des Migrateurs / Développements Lachenaie ltée / Lot 3 785 125**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation de la hauteur de l'enseigne détachée à 12,20 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, pour la raison suivante :

-Il est estimé par voie de comparable qu'une hauteur de 40 pieds (12,19 mètres) constitue une hauteur équilibrée par rapport à l'échelle du site attenant à une autoroute.

5. **D12-2011 / 3965, rue Robert / Bernard St-Arnaud / Lot 2 124 909**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale droite à 1,82 mètre au lieu de 3,5 mètres, et ce, pour les raisons suivantes :

- La présence d'un préjudice subi pour le requérant découlant de l'application stricte du règlement ce qui rendrait le projet irréalisable;
- La signature des propriétaires des immeubles voisins adjacents à l'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation et attestant de l'absence de contrainte à leur droit de propriété.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 527-10-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août, du 13 septembre et du 27 septembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août, du 13 septembre et du 27 septembre 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 55 suivants:

- 1. D12-1916 Projet d'affichage « Smart Centres »
1001, rue des Migrateurs / lot 3 785 125
Développements Lachenaie Itée**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'enseigne détachée tel que représenté aux documents soumis par Forward Signs inc. et Terraplan, datés du 3 juillet 2012 et identifiés "Annexe A".

- 2. D12-2010 Projet d'agrandissement résidentiel
3965, rue Robert / lot 2 124 909
Bernard St-Arnaud**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que proposé au document soumis par le demandeur, daté du 25 juillet 2012 et identifié « Annexe A ».

- 3. D12-2241 Projet de construction accessoire
3, rue du Sanctuaire / lot 3 358 678
Jean Roger**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (remise) tel que représenté au document soumis par M. Roger daté du 27 août 2012 et identifié " Annexe A ".

- 4. D12-2303 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2247, rue du Commandant / lot 2 123 903
Sylvain Girard**

QUE le Conseil municipal accepte la construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Martin Brabant de Évolution Architecture, daté du 17-08-2012 et identifié "Annexe A".

**5. D12-1420 Projet de construction d'une habitation multifamiliale
Rue du Saule-Noir / lot 4 324 418
Les Habitations Réa inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'habitations multifamiliales en projet intégré tel que représenté au document soumis par Luc Denis, architecte, daté du 30 août 2012, identifié " Annexe A ", conditionnellement aux éléments suivants :

- La validation de la gestion des matières résiduelles (Moloc) devra se faire par l'entremise du Service technique;
- La validation des matériaux par la Direction de l'aménagement du territoire;
- Le mur de soutènement donnant accès aux véhicules au sous-sol des immeubles devra être fait de matériaux qualitatifs de type pierre ou brique.

Par ailleurs, la validation de ce projet via le PIIA est tributaire aux ajustements réglementaires requis pour le ratio de stationnement, la dimension des cases de stationnement intérieur et d'occupation au sol.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager tel que représenté au document soumis par Planex, daté du 30 août 2012, et identifié "Annexe B".

**6. D12-2099 Projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle
3188, chemin Saint-Charles / lot 1 947 473
Steve Desrosiers**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle visant l'ajout d'un logement de type "Uniplex" tel que représenté au document soumis par Planiplan, daté du 5 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

**7. D12-0619 Projet de construction de trois habitations avec logement de type « Uniplex »
4163, chemin Saint-Charles / lot 4 519 627
Développements CPM**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction de trois habitations avec logement de type "Uniplex" tel que représenté au document soumis par Bergeron-Thouin Architectes S.E.N.C., daté du 7 septembre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan favorisant une différenciation entre les trois bâtiments par des éléments architecturaux et au niveau de la palette des matériaux et couleurs;
- Au respect des conditions applicables à l'octroi de permis en zone agricole pour ce type d'unités.

8. **D12-2302** **Projet d'abattage d'arbres**
1055, côte de Terrebonne / lot 2 921 540
Norman Rajotte

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 4-09-2012 et identifié " Annexe A ".

9. **D12-1727** **Projet d'affichage « Clinique dentaire au beau sourire »**
6000, boulevard Laurier, suite 100 / lot
1 889 800
Enseignes Gérard Néon

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Clinique dentaire au beau sourire " tel que représenté au document soumis par Enseignes Gérard Néon, daté du 20 juin 2012, et identifié " Annexe A ".

10. **D12-2181** **Projet d'affichage « Royaume Luminaire »**
3275, boulevard de la Pinière / lot 2 945 286
Royaume Luminaire Lanaudière inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Royaume Luminaire " tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 28 août 2012, et identifié " Annexe A ".

11. **D11-2275** **Projet de construction d'un bâtiment commercial**
Boulevard de la Pinière / lots 2 745 198,
2 745 199 et 2 745 200
Le Groupe BMR

Pour la construction d'un bâtiment commercial " Groupe BMR " :

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale tel que représenté au document soumis par Sophie Tétreault, architecte, daté du 30 mai 2012, et identifié "Annexe A", pour les motifs suivants:

- Minimiser l'impact relié aux activités de l'entreprise au secteur résidentiel adjacent;
- Favoriser l'aménagement en front de rue des immeubles commerciaux est fortement soutenable dans cette section du boulevard de la Pinière et en lien avec l'implantation de l'hôtel;
- Favoriser une insertion harmonieuse au secteur commercial en tenant compte des objectifs et critères du règlement de PIIA.

12. **D12-2247** **Projet d'agrandissement résidentiel**
790, rue Alcide-Labelle / lot 2 121 157
Chafik Lahdaïdi

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par J.Y.M. Architecture, daté du 23 août 2012, et identifié " Annexe A " .

13. **D12-2271 Projet d'affichage « Cuisine Karo »
460, rue Fernand-Poitras / lot 4 993 797
Enseignes Barbo inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Cuisine Karo" tel que représenté au document soumis par Enseignes Barbo inc., daté du 13 juillet 2012, et identifié " Annexe A " .

14. **D12-2224 Projet de construction d'un garage détaché
7051, chemin Forest / lot 1 888 580
Martin Séguin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Martin Séguin, daté du 24 août 2012, et identifié " Annexe A " .

15. **D12-1973 Projet d'agrandissement résidentiel
1900, rue Léo / lot 1 887 158
Jean-François Leblanc**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 27 août 2012, et identifié " Annexe A " .

16. **D12-2164 Projet de construction d'un garage détaché
3581, rue des Libellules / lot 1 890 574
Sylvie Bernier**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Sylvie Bernier, daté du 16 août 2012, et identifié "Annexe A " .

17. **D12-2219 Projet de construction d'un garage détaché
3501, montée Major / lot 1 891 761
Christine Chabot**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Christine Chabot, daté du 23 août 2012, et identifié "Annexe A " .

18. **D12-2214 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
4590, rue Marc / lot 4 732 321
Steve Beaudin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nathalie St-Martin, daté du mois d'août 2012, et identifié " Annexe A".

**19. D12-1519 Projet de rénovation extérieure
724, rue Louis-H.-Desjardins / lot 2 440 384
Vincent Lapointe**

QUE le Conseil municipal rejette le projet d'élargissement du stationnement tel que représenté aux documents soumis par M. Vincent Lapointe pour les raisons suivantes :

- Les objectifs du PIIA pour ce secteur ne sont pas respectés (art. 30, alinéa 3);
- Perte d'un espace de stationnement sur rue par sa privatisation;
- Espaces de stationnement existants sont suffisants pour tous les locataires;
- Ajout d'une surface imperméable;
- Esthétisme discutable.

20. **QUE le point 25 de la résolution 064-02-2012 soit remplacé par le suivant :**

**D11-3183 Projet de coupe d'arbres dans un boisé
11 321, chemin du Curé-Barrette / lot
4 120 775
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert &
Associés**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé visant le réaménagement agricole d'un plateau sableux tel que représenté à l'étude d'impact agronomique soumise par F. Bernard, experts-conseils, datée du 28 octobre 2011, dont la superficie visée par le projet est corrigée par le demandeur à 17,7 hectares sur le lot 4 120 775 en plus d'un chemin d'accès d'environ 0,8 hectare sur les lots 4 120 773 et 4 120 774 totalisant 18,5 hectares et identifiée « Annexe A », conformément à la condition suivante :

- Que les activités de coupe et d'enlèvement de sable soient exclusivement pratiquées du lundi au vendredi entre 7 h et 18h.

**21. D12-2257 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
61, rue de Parentis / lot 4 915 644
Construction Louis-Seize & Associés**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Francis St-George, daté du 10 septembre 2012, et identifié " Annexe A", et ce, conditionnellement à l'application des niveaux de sol prescrits tels que représentés au document produit par BPR-Triax daté du 24 octobre 2011 et identifié "Annexe B".

- 22. D12-2392 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2245, rue du Consul / lot 2 123 982
Maxim Gendron**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Martin Dufour daté du 14 septembre 2012 et identifié " Annexe A " .

- 23. D12-2280 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2442, rue de l'Azalée / lot 4 247 579
Les Immeubles Queb constructions**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Michel Ouellet daté du 30 août 2012 et identifié "Annexe A " .

- 24. D12-2341 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2587, rue de l'Azalée / lot 4 247 543
Les Constructions Lacourse Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant daté du 16 août 2012 et identifié " Annexe A " .

- 25. D12-2337 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2620, rue de l'Azalée / lot 4 247 557
Les Constructions Lacourse Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 16 août 2012 et identifié " Annexe A " .

- 26. D12-2340 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2629, rue de l'Azalée / lot 4 247 550
Les Constructions Lacourse Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant daté du 16 août 2012 et identifié " Annexe A " .

- 27. D12-2332 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2635, rue de l'Azalée / lot 4 247 551
Les Constructions Lacourse Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 16 août 2012 et identifié " Annexe A " .

28. **D12-2282** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1562, rue Rodrigue / lot 4 243 034
Construction Ri-Mar Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design daté de mars 2010 et identifié " Annexe A ".

29. **D12-2242** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
58, rue de Margaux / lot 4 436 364
Claude Brassard

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan en décembre 2011 et identifié " Annexe A ".

30. **D12-2290** **Projet de construction accessoire**
433, rue du Campagnol / lots 4 301 491,
4 303 105
Louis-Marc Patenaude

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine et clôture) tel que représenté au document soumis par Louis-Marc Patenaude daté du 31 août 2012 et identifié " Annexe A ".

31. **D12-1381** **Projet de modification des élévations d'habitations multifamiliales et validation du plan d'aménagement paysager de la phase VIII " Odax "**
Rue de la Pruche / lot 4 301 549
Module Li Construction Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le plan de modification des élévations d'architecture réalisé par Luc Denis, architecte, daté du 16 avril 2012, tel que démontré à l'annexe " B ", et **refuse** la diminution du volume central pour les motifs suivants :

- Dégradation globale de l'architecture du bâtiment;
- Diminution au niveau des objectifs et critères du règlement de PIIA.

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager réalisé par " bc2fp et Planex " daté du 17 août 2012 et tel que démontré à l'annexe " C ".

32. **D12-2200** **Projet de rénovation résidentielle**
618, rue Chartrand / lot 2 440 594
Gaétan Robert

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis descriptif du demandeur daté du 18 septembre 2012 et identifié " Annexe A ".

- 33. D12-1870 Projet de rénovation extérieure
187, rue Laurier / lot 2 441 977
Diane Anctil**

QUE le Conseil municipal accepte les rénovations résidentielles telles que proposées dans le devis descriptif soumis par Diane Anctil, daté du 6 septembre 2012.

- 34. D12-1481 Projet de rénovation résidentielle
642, rue Saint-François-Xavier / lot 2 441 978
François Côté**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par François Côté et identifié " Annexe A ".

- 35. D12-1268 Projet d'affichage " Le Spag "
839, rue Saint-François-Xavier / lot 2 438 345
Valérie Robitaille**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Le Spag" tel que représenté au document soumis par Effigiart daté du 27 août 2012 et identifié "Annexe A ". Tel que convenu avec le demandeur, le numéro de téléphone doit cependant être retiré.

- 36. D12-1644 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale
1346, rue Saint-Louis / lot 2 440 092
9191-0299 Québec Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale tel que représenté au document soumis par Monsieur Pasqualino Cersosimo, daté du 27 septembre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, aux conditions additionnelles suivantes:

- Augmenter le ratio de maçonnerie en briquetant le mur logeant la porte de garage, et ce, jusqu'à une hauteur de deux pieds en surplomb de cette dernière;
- Contraster le parement de l'étage en brun au lieu d'en gris;
- Calquer le mur arrière correspondant à ce même volume, suivant ces mêmes coloris;
- Réviser le modèle de garde-corps à la faveur d'une double main-courante;
- Confirmer que la galerie-pergola sera réalisée en bois véritable;
- Contraster le pavé définissant les cases de stationnement d'appoint, par l'emploi d'un pavé imbriqué.

- 37. D12-2381 Projet de rénovation résidentielle
447, côte de Terrebonne / lot 4 801 662
Gisèle Major Rodrigue**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation tel que représenté au document soumis par Mme Gisèle Major Rodrigue daté du 13 septembre 2012 et identifié " Annexe A".

- 38. D12-2386 Projet d'agrandissement résidentiel
3015, côte de Terrebonne / lot 3 249 696
Les Gestions Patrick Normand Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Martine Desfosses de Dessin NB Inc., daté du 12 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

- 39. D12-2333 Projet de rénovation et construction d'un
garage détaché
4555, côte de Terrebonne / lot 2 439 501
Marc-André Boucher**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle et de construction d'un garage détaché tel que représenté aux documents soumis par Planiplan et le demandeur datés du 5, 6 et 14 septembre 2012 et identifiés " Annexe A " et "Annexe B".

- 40. D12-2390 Projet de rénovation commerciale
« Restaurant A & W »
3020, chemin Gascon / lots 2 122 198, 2 122
197 et 2 122 196
A & W Terrebonne**

QUE le Conseil municipal accepte, à l'exception du concept d'affichage sur poteau, le projet de rénovation commerciale tel que représenté aux documents soumis par Bergeron-Thouin Architectes, par Verdi Design Architecture de paysage et par le demandeur datés du 12 avril 2012 et du mois d'août 2012 et identifiés "Annexe A".

- 41. D12-0429 Projet d'affichage « Centre Dentaire Elie »
5821, boulevard Laurier, bureau 202 / lot
3 816 865
Les Enseignes Robert Bertrand Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Centre Dentaire Elie tel que représenté aux documents soumis par Les Enseignes Robert Bertrand inc. datés du 5 mars 2012 et du 3 mai 2012 et identifiés "Annexe A".

- 42. D12-2435 Projet d'agrandissement et de réfection
d'un bâtiment commercial sous droits
acquis « Tony Débosselage & Peinture
Enr. »
10380, boul. Laurier / lot 1 889 694
Antonio Mazzola**

Pour l'agrandissement et la réfection d'un bâtiment commercial, Tony Débosselage et Peinture Enr.

QUE le Conseil municipal autorise le remplacement de l'agrégat proposé initialement par du Canexel de couleur grise ainsi que l'ajout de moulures de coins en Canexel de couleur blanche, l'ajout de fascia et de soffite de couleur blanche, le retrait d'un pignon au dessus de la porte d'entrée ainsi que le retrait d'une fenêtre à la droite de la même porte. Pour l'élévation latérale gauche, le remplacement de l'agrégat proposé initialement par du Canexel de couleur grise ainsi que l'ajout de moulures de coins en Canexel de couleur blanche, l'ajout de fascia et de soffite de couleur blanche, l'ajout d'une porte d'entrée entre les deux portes de garage, le retrait d'une partie du bas mur en pierre sur une longueur de 1,5 mètre ainsi que la réduction de la largeur de l'avant-toit au-dessus de la porte de droite, tel que démontré à l'annexe « A ».

**43. D12-0026 Projet d'organisation spatiale d'un complexe commercial « Sobey's »
Boulevard de la Pinière / lots 2 745 198,
2 745 199, 2 745 200
Sobey's Québec Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'organisation spatiale pour la construction de 12 nouveaux bâtiments commerciaux réalisé par GKC architectes daté du 7 juin 2012, tel que démontré à l'annexe " A ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan montrant le concept architectural (constitué d'élévations) pour la construction de 5 bâtiments commerciaux (A et pharmacie, B, IGA, D et G), réalisé par GKC Architectes, daté du 12 décembre 2011 et 7 juin 2012, tel que démontré à l'annexe "B ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan préliminaire d'aménagement paysager, réalisé par KGC architectes, daté du 7 juin 2012, tel que démontré à l'Annexe " C ", conditionnellement aux éléments suivants :

- Dépôt et à la validation par le CCU d'un plan d'aménagement paysager détaillé;
- Conservation et protection intégrale du boisé naturel sur une profondeur de 10 mètres, adjacent au boulevard des Seigneurs entre la limite de propriété et le bâtiment B et IGA.

Afin de rendre conforme les éléments de non conformité, le projet devra être soumis à une modification réglementaire pour les éléments ciblés. En parallèle, une dérogation mineure pourra être proposée au demandeur.

**44. D12-2234 Projet de rénovation extérieure
790, boul. des Seigneurs / lot 2 442 090
Lorraine Parent**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté aux photos datées du 29 août 2012 et identifiées "Annexe A".

45. **D12-1990** **Projet d'agrandissement d'un garage isolé**
195, 33^e avenue / lot 2 921 814
Luc Houde

QUE le Conseil municipal refuse le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du mois de juillet 2012 et identifié "Annexe A", et ce, compte tenu que ledit projet, de par la composition proposée, est estimé ne pas former un ensemble cohérent.

46. **D12-1510** **Projet de rénovation et d'agrandissement résidentiel**
129, rue Achille / lot 1 946 375
Simon Champagne

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation et d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté du 13 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

47. **D12-2284** **Projet d'agrandissement résidentiel**
144, rue du Bassin / lot 1 945 831
Francis Hamelin

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Gosselin Architecture, daté du 31 août 2012, et identifié " Annexe A ".

48. **D12-2349** **Projet de construction d'un garage détaché**
2429, rue des Canneberges / lot 1 886 413
Christian Lalonde

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Christian Lalonde daté du 7 septembre 2012 et identifié "Annexe A ".

49. **D12-2325** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
5521, chemin Forest / lot 3 228 065
Construction Ri-Mar Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Luc Girard de Plans Désigné daté d'avril 2012 et identifié " Annexe A ".

50. **D12-2331** **Projet de construction d'un garage détaché**
3850, rue Marc / lot 2 918 406
Mario Dalphond

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Mario Dalphond, daté du 19 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

51. **D12-2294** **Projet de construction d'un garage détaché
1460, rue Philippe-L'Espérance / lot
2 921 640
Karl Villeneuve**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Karl Villeneuve daté du 12 septembre 2012 et identifié " Annexe A ", conditionnellement à ce que le revêtement de façade du bâtiment principal en bois soit peint de couleur grise.

52. **D12-2412** **Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
194, rue de Pontoise / lot 2 120 912
Richard Potvin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Concept design daté du 21 septembre 2012 et identifié "Annexe A ".

53. **D12-2063** **Projet de construction d'un garage détaché
10460, rue Renaud / lot 1 889 599
Frédéric Champagne**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 2 août 2012 et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante :

- Que l'implantation du garage présente un recul minimal de 4 pieds par rapport à la façade du bâtiment principal.

54. **D12-2376** **Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
211, rue Saint-Denis / lot 4 854 109
Marc-André Barbe**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond daté de septembre 2012 et identifié " Annexe A ".

55. **D12-1799** **Projet de rénovation résidentielle
142, rue Gagnon / lot 2 440 216
Serge Gascon**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation, soit le remplacement de neuf fenêtres du bâtiment selon les modèles de type guillotine simple GS-1 et GS-3A de la compagnie " Futura ", et ce, à la condition que les volets sur l'élévation avant soient conservés.

QUE le Conseil municipal **refuse** l'ajout d'un espace de stationnement en façade parallèlement au bâtiment et la relocalisation de l'escalier central de la façade sur le côté droit de la galerie.

QUE le Conseil municipal accepte la nouvelle proposition de stationnement, soit l'ajout d'un nouvel espace de stationnement en cour latérale et arrière et le pavage en pavé imbriqué de l'entrée véhiculaire tel que représenté par le nouveau plan proposé par le demandeur daté du 27 septembre 2012 et identifié « Annexe A », conditionnellement :

- A ce que l'entrée véhiculaire soit réalisée en pavé imbriqué;
- A la création, en cour latérale, de deux lignes de pavé imbriqué nécessaires à l'accès au véhicule de façon à minimaliser les surfaces minéralisées;
- A ce que le véhicule soit stationné dans le prolongement de l'allée d'accès au stationnement jusqu'à un maximum de 6 mètres excédent la verrière;
- A l'ajout d'un arbre en cour avant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 528-10-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-017 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, afin d'abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d'un bâtiment.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 novembre 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 529-10-2012

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, afin d'abroger certaines dispositions applicables aux demandes de démolition d'un bâtiment, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 530-10-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 l'usage 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés et de fixer les normes d'implantation et les dispositions particulières applicables pour cet usage dans cette zone (boulevard des Migrateurs).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du lundi 29 octobre 2012 à 19 h.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 531-10-2012

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 l'usage 5511 – Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés et de fixer les normes d'implantation et les dispositions particulières applicables pour cet usage dans cette zone (boulevard des Migrateurs), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 532-10-2012

ATTENDU la résolution numéro 80-02-2012 adoptée le 13 février 2012 par le Conseil municipal;

ATTENDU la demande de Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés datée du 31 mai 2012 afin de modifier la superficie totale nécessaire soit de 16 hectares à 17.7 hectares;

ATTENDU QUE la demande vise le réaménagement agricole d'un plateau sableux sur une partie du lot 4 120 775 du cadastre du Québec qui est affecté par une sévère contrainte de sécheresse (dossier D11-3113) (chemin du Curé-Barrette);

ATTENDU QU'un chemin d'accès d'environ 0.8 hectare sur les lots 4 120 773 et 4 120 774 du cadastre du Québec est nécessaire;

ATTENDU QUE le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

ATTENDU QUE la présente demande vise la consolidation d'une entité agricole en soi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la modification de la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ quant à la superficie visée qui au lieu de 16 hectares devient 17.7 hectares sur le lot 4 120 775 du cadastre du Québec, en plus d'un chemin d'accès d'environ 0.8 hectare sur les lots 4 120 773 et 4 120 774 du cadastre du Québec pour un total de 18.5 hectares, le tout conditionnellement au respect des mesures de mitigation définies au rapport de la firme F. Bernard, experts-conseils, daté du 28 octobre 2011, tel que déposé au présent dossier et conformément aux conditions émises dans le dossier conjoint D11-3183 (projet de coupe d'arbres dans un boisé).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 533-10-2012

ATTENDU la demande de Les Sables Compacts inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

ATTENDU QUE la présente demande vise le réaménagement agricole d'un plateau sableux, tout en recherchant des conditions propices à la croissance des sapins beaumiers;

ATTENDU QUE la présente demande vise la consolidation d'une entité agricole en soi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ relativement à l'enlèvement de sable pour le nivellement du sol et l'exportation de sable, et ce, afin de permettre des travaux de remise en culture sous forme d'une plantation de sapins beaumiers sur les lots 1 889 125, 1 889 126, 1 889 127 et 1 889 128 correspondant à une superficie d'environ 39, 72 hectares et sous réserve du respect des mesures de mitigation définies au rapport de la firme AECOM, daté de juin 2012, et conformément aux conditions émises dans le dossier conjoint D12-1931 (projet de coupe d'arbres dans un boisé).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 534-10-2012

ATTENDU la demande de la compagnie Écolosol inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 922 888;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Luc Labrecque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande de la compagnie Ecolosol inc. formulée auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 922 888 du cadastre du Québec, à savoir, l'implantation d'un centre de traitement des sols contaminés et conditionnelle aux dispositions particulières édictées à la grille des usages et des normes 9864-72 et que les mesures nécessaires soient prises afin qu'aucun ouvrage ne vienne perturber les bandes tampons attenantes aux lots 1 947 975 et 3 922 887 et identifiées aux documents techniques soumis par Tellus Experts-Conseils inc., datés du 8 juillet 2011 et du 25 avril 2012, dans lesquelles les arbres existants devront être préservés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 535-10-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2012-1145-REC du Comité exécutif, refuse la demande pour l'exploitation d'un moto-café et, plus précisément, de modifier le zonage pour la zone 8868-50 (chemin Gascon) afin d'y intégrer l'usage 5492.1 « café-terrasse », considérant les limitations imposées par la MRC Les Moulins en regard des îlots déstructurés reconnus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 536-10-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 9 octobre 2012 au 8 octobre 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE	GROUPE A
LIGUE DE SACS DE SABLE DE TERREBONNE	GROUPE B
MÉSANGES DE TERREBONNE	GROUPE B
ASSOCIATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUÉBEC SECTEURS MRC L'ASSOMPTION ET DES MOULINS	GROUPE D
CENTRE LE DIAPASON	GROUPE D
PAVILLON DE L'HARMONIE	GROUPE D
REGROUP'ELLES	GROUPE D
COPAINS SOLEIL DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL	GROUPE F
CPE BOURGEONS SOLEIL	GROUPE F
CPE LES JOLIS MINOIS	GROUPE F
CLUB DE TENNIS	GROUPE G
LA GARDE DU LYS	GROUPE G
LES COBRAS DE TERREBONNE	GROUPE G
TRIATHLON RIVE NORD	GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 537-10-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 19 septembre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1233-REC du Comité exécutif du 26 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
La HUTTE hébergement d'urgence Accompagnement social	1 000
Centre F.A.M. des Moulins Achat de matériel pour formation et conférence	766
Télévision Régionale des Moulins Achat de trépieds	5 000
Les Créations Bliz-Arts Spectacle Avalanche	750
Cobras de Terrebonne Achat de chandails	5 000

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0307 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 538-10-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU la demande faite pour l'obtention d'une subvention pour un projet de rénovation des locaux de l'organisme Les Amis de Lamater ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1268-REC du Comité exécutif du 3 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention de 5 000\$ pour des travaux de rénovation des locaux de l'organisme Les Amis de Lamater.

QUE ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0317 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 539-10-2012

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 151-03-2009 adoptée le 23 mars 2009 acceptant la soumission de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour les assurances collectives du personnel de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU les résolutions du Conseil municipal numéros 511-10-2010, adoptée le 12 octobre 2010, et 442-10-2011, adoptée le 3 octobre 2011, acceptant le renouvellement pour l'année 2010 et l'année 2011, du contrat pour les assurances collectives du personnel de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Optimum Actuaires et Conseillers inc. concernant le renouvellement des assurances collectives de la Ville de Terrebonne prévu pour le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit « qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période » ;

ATTENDU QUE la Ville peut renouveler le programme d'assurances collectives pour un (1) an à compter du 1^{er} octobre 2012, conformément à la loi ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1178-REC du Comité exécutif du 19 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le renouvellement du programme d'assurances collectives (contrat 9865) auprès de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour une (1) année débutant le 1^{er} octobre 2012 et se terminant le 30 septembre 2013, le tout suivant le rapport de la firme Optimum Actuaires et Conseillers inc., daté de septembre 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 540-10-2012

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-290812-DS et BLE-290812-GL et deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-290812-GB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU les recommandations CE-2012-1256-REC, CE-2012-1254-REC et CE-2012-1255-REC du Comité exécutif du 3 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne impose une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-290812-DS et BLE-290812-GL et deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-290812-GB, à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 541-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-1141-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « stationnement interdit » dans les courbes intérieures du croissant de la Sakami et installation de panneaux « sens unique » dans le rond-point ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » dans la courbe à l'intersection des rues John-F.-Kennedy et des Noyers ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » dans la courbe intérieure à l'angle des rues Lévis et des Cheminots ;
- Installation d'un nouveau panneau « obligation de tourner à droite » et d'un nouveau panneau « interdiction de tourner à gauche » à la sortie du centre commercial Les Galeries des Chesnaye, situé au 283, montée des Pionniers.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 542-10-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale établissant un plan d'aide mutuelle à intervenir entre les villes de Repentigny, Mascouche et Terrebonne selon les orientations du gouvernement au niveau de la Loi 112 sur la sécurité incendie et suivant la recommandation CE-2012-1181-REC du Comité exécutif du 19 septembre 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 543-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en hydrologie et en hydraulique des réseaux pour assister le Comité de suivi dans la recherche de solutions durables contre la surcharge des réseaux d'égouts et le refoulement des bâtiments publics et privés, et ce, suite à la résolution CE-2012-1160-DEC du Comité exécutif;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'estimation du coût du mandat est de 70 000 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a évalué les soumissions le 3 octobre 2012 et a attribué les pointages ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

Firmes	Pointage	Prix
EnviroServices inc.	N/A	N/A
J.F. Sabourin et associés inc.	15.68	86 100 \$
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés	N/A	N/A

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme J.F. Sabourin et associés inc.;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Jean-Luc Labrecque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **J.F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC.**, datée du 28 septembre 2012, pour des services professionnels en hydrologie et en hydraulique des réseaux pour assister le Comité de suivi dans la recherche de solutions durables contre la surcharge des réseaux d'égouts et le refoulement des bâtiments publics et privés pour un montant de 86 100 \$ (taxes en sus).

QUE les fonds soient pris à même la réserve auto assurance.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2012-0335 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2012-0336 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 94 689 \$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-015 (affectation réserve auto assurance) au poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (services professionnels), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 544-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc dans diverses rues – TECQ II;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 octobre 2012, à savoir :

Sanexen Services Environnementaux inc.	2 203 084,84 \$
Aquarehab (Canada) inc.	2 858 882,12 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 3 036 943,90 \$, incluant taxes de vente applicables;

ATTENDU la lettre de la firme CIMA+ qui recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. et le rapport du chef de service à l'approvisionnement, Madame Nathalie Savard, en date du 4 octobre 2012;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 9 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.**, datée du 1^{er} octobre 2012, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc dans diverses rues – TECQ II pour un montant de 1 916 142,50 \$, taxes non comprises, à être pris à même les fonds du règlement numéro 543.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document "Guide des travaux municipaux – Exigences techniques et administratives" préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0333 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 545-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour des travaux de réfection de pavage, de bordures et trottoirs sur deux tronçons du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard de Hauteville et la rue de Viré, ainsi qu'entre la rue de Livaudière et la Côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 octobre 2012, à savoir :

	Montant (t.t.c.)	
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	3 188 616,05 \$	
Louisbourg SBC S.E.C.	3 582 301,95 \$	
Asphalte Desjardins inc.	3 602 464,72 \$	
Construction Anor (1992) inc.	<i>Corrigée</i>	<i>Initial</i>
	3 625 863,10\$	3 622 557,57\$
Maskimo Construction inc.	3 730 228,20 \$	
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	4 226 560,91 \$	
Paysagiste S. Forget inc.	4 357 482,37 \$	

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 3 167 725,09 \$, incluant les taxes de vente applicables, en date du 28 mai 2012;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 octobre 2012 par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. et le rapport du chef de service à l'approvisionnement, Madame Nathalie Savard, en date du 3 octobre 2012;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 9 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 2 octobre 2012, pour les travaux de réfection de pavage, de bordures et trottoirs sur deux tronçons du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard de Hauteville et la rue de Viré, ainsi qu'entre la rue de Livaudière et la Côte de Terrebonne, pour un montant de 2 773 312,50 \$, taxes non comprises, à être pris à même les fonds du règlement numéro 542.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document "Guide des travaux municipaux – Exigences techniques et administratives" préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0334 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 546-10-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
